

Plantes exotiques envahissantes

Néophytes

Les plantes introduites dès 1500 ans après J.-C. en Europe, sont appelées néophytes. Généralement en provenance de pays lointains, elles présentent souvent l'attrait de l'exotisme : de belles couleurs, des formes originales, etc. Beaucoup sont cultivés. Certaines s'installent peu à peu (parfois ce sont des « échappées de culture ») et sont ainsi naturalisées.

...invasives ou envahissantes

Quelques néophytes (1 à 5%) se révèlent être des espèces dites invasives ou envahissantes, c'est-à-dire qu'elles se répandent rapidement et massivement au détriment de nombreuses espèces caractéristiques d'un milieu naturel. Certaines représentent même un véritable danger pour la santé humaine, pour l'économie agricole, ou pour l'environnement.

En raison de sa situation géographique spécifique et de sa topographie, le canton de Neuchâtel a retenu 15 plantes exotiques envahissantes contre lesquelles des mesures de lutte doivent être mises en œuvre. L'annexe 2 de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE : Art. 14 al. 2, annexe 2) mentionne les plantes pour lesquelles il est interdit de les multiplier, les commercialiser ou les utiliser.

Toutes personnes peut annoncer des plantes exotiques envahissantes sur le Géoportail du canton de Neuchâtel. Pour cela, cliquez sur la carte ci-dessous et pour annoncer une nouvelle plante, sélectionner l'icône avec une petite feuille dans la bande verte foncée tout à droite de l'écran.

